



Avenant n°1 à la convention du 20 novembre 2015
relative à la participation du Département au financement
de l'activité du centre de planification et d'éducation familiale

Entre

Le Département des Bouches-du-Rhône représenté par Mme Martine Vassal, présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, autorisée par délibération de la Commission permanente n° en date du ;

Ci-après désigné « le Département », d'une part ;

Et

Le centre hospitalier de La Ciotat ;
Etablissement public de santé ;
Domicilié : Boulevard Lamartine, 13708 LA CIOTAT cedex ;
Représenté par Mme Hélène SABATIER, directrice par intérim ;

Ci-dessous dénommé « CH La Ciotat » ;

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 :

La convention du 20 novembre 2015 relative à la participation du Département au financement de l'activité du centre de planification et d'éducation familiale du CH La Ciotat, autorisée par délibération n°116 de la Commission permanente du 2 octobre 2015, est prolongée à compter du 20 novembre 2020 pour une durée d'un an renouvelable quatre fois par tacite reconduction.

Les autres termes de la convention restent inchangés.

A, le

La directrice par intérim
du CH La Ciotat

Hélène SABATIER

Pour la présidente
du Conseil départemental
La déléguée à la protection maternelle
et infantile, l'enfance, la santé et la famille

Brigitte DEVESA